



AVIS IMPORTANT

14 novembre 2018

Avis d'ébullition préventif

L'eau du robinet doit être bouillie à gros bouillons une minute avant d'être consommée.

Suite à un bris du réseau d'aqueduc survenu aujourd'hui sur la rue du Parc Max Séjour, un avis d'ébullition de l'eau préventif est en vigueur dans ce secteur. (Citoyens de la rue du Parc Max Séjour)

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Municipalité des Cèdres



Dès que la qualité de l'eau sera confirmée, un nouvel avis sera émis.

Pour plus de renseignements ou si vous constatez des situations anormales, n'hésitez pas à communiquer avec Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications au (450) 452-4651 poste 239 ou par courriel à ctremblay@ville.lescedres.qc.ca